

Midi Libre

Montpellier / Lunel

MINEURS ISOLÉS À MONTPELLIER QUI SONT-ILS ?

Ces mineurs non accompagnés (MNA) étaient au nombre de 651 au 31 décembre 2020 dans l'Hérault. D'ici mars, une cinquantaine sera accueillie provisoirement sur un nouveau site situé à La Blanquette, au nord de la ville.

Pages 2 et 3



UTOA au chevet d'une minorité en péril

L'association UTOA (Un toit où apprendre) est une maison d'hébergement et d'insertion qui accueille les jeunes isolés depuis 2015.

Keïta Karamoko est arrivé le 6 décembre 2018. À 14 ans, seul au monde. Ce jeune Ivoirien est parvenu jusqu'à Montpellier au terme d'un long périple qui l'a d'abord fait passer par l'Italie. « *Mais je ne comprenais pas la langue, alors j'ai été dirigé vers le sud de la France* », se souvient-il, puis jusqu'à l'association UTOA.

« *Nous intervenons après la mise à l'abri et le « recueil » qui consiste en une évaluation de leur parcours et de leur âge par les professionnels de l'Avitaille* », indique Karim Bouziane qui l'a fondée en 2015. Le rôle de cette association est de protéger, jusqu'à leur procurer un état civil via les ambassades. Une protection qui intervient lorsque le juge a prononcé une OPP (ordonnance provisoire de placement). « *C'est à partir de là que le vrai travail éducatif peut commencer* », explique le directeur. Et d'autant plus adapté et resserré que la volonté du gouvernement est que ce travail démarre au premier jour

de l'accueil du jeune, sans passer par la case « hôtel ». Pour ce faire, UTOA dispose d'une capacité d'accueil de 80 places. 160 mineurs passent chaque année par ce centre sur une moyenne de 13 mois. 21 logements de quatre lits sont prévus où l'on cohabitera, jusqu'à ce que sonne l'heure de la majorité.

« *Soit les jeunes sont intégrables dans les écoles de l'Éducation nationale, soit ils sont orientés dans une structure comme la nôtre. L'objectif c'est de les faire monter en compétences, mais si elles sont suffisamment avancées, on peut les orienter vers un CAP par exemple* », indique Nathalie Segura, coordinatrice et formatrice. « *Par le biais de la plateforme Senghor qui évalue des jeunes allophones nouvellement arrivés, on établit des tests de positionnement, on s'assure de la compréhension à l'oral, à l'écrit, on voit le niveau d'autonomie*. » 26 jeunes à l'heure actuelle sont répartis sur les quatre salles de

cours où quatre enseignants se relaient pour les aider à intégrer les fondamentaux. L'effectif montera à 40 à partir de février. « *Le turnover est très important. En une année, nous formons au moins 80 jeunes* ».

« La stigmatisation de ces jeunes est révoltante »

Karim et Nathalie témoignent de leur joie de « *les voir réussir* ». Les employeurs sont au rendez-vous. Lorsqu'ils quittent la structure, à leurs 18 ans, « *ils sont engagés pour 80 % d'entre eux, dans un cursus professionnel, en apprentissage ou en alternance : informatique, maçonnerie, cuisine, pâtisserie, BTP, etc. Ce sont des jeunes qui réintroduisent le respect, la ponctualité, l'assiduité. Quand on leur confie une tâche, ils la mènent jusqu'au bout. Ils acquièrent très rapidement un savoir-faire. Les retours des entreprises sont vraiment très positifs* », pose Karim qui voudrait en accueillir davantage. « *Je trouve révoltante la stigmatisation de ces jeunes qui ont une réelle volonté de s'en sortir, de réussir, d'avoir une vie comme on a tous le droit d'en avoir une.*

Leur projet est généralement freiné par les contraintes. C'est un paradoxe, on met des moyens financiers pour les aider mais les procédures sont parfois kafkaïennes, d'une complexité qui met en échec leurs projets. »

Pour Keïta, aujourd'hui 17 ans, l'heure du départ sonnera bientôt. « *J'apprends l'informatique. Je voudrais me spécialiser dans la logistique* ». Difficile encore pour lui de tirer une fierté d'une enfance volée et envolée. « *On m'a mis dans un avion à 14 ans, je n'ai pas choisi.* » Peut-être en tirera-t-il une histoire, la sienne, « *j'écris un roman* ». Les souvenirs sont encore lancinants. « *La solitude, c'est dur* », souffle l'adolescent qui n'a jamais remis les pieds en Côte d'Ivoire. Les travailleurs sociaux souhaiteraient accompagner ces jeunes jusqu'à leurs 21 ans. « *À 18 ans on se sent tous dépossédés des actions qui ont été mises en place. On n'a pas la consécration de tout le travail fait en amont alors qu'on a construit 70 % du parcours.* » Parfois des liens étroits se nouent. « *Je suis parrain du bébé de l'un de nos pensionnaires devenu papa* », sourit Karim.



Keïta, mineur ivoirien de 17 ans entouré de formateurs de l'association UTOA.

Mineurs isolés : de l'exil à une vie meilleure

Un nouveau centre d'accueil provisoire pour Mineurs non accompagnés devrait être ouvert d'ici mars à la Blanquette. Des mineurs souvent stigmatisés, la réalité est bien plus complexe.

Dossier réalisé par **Émilie Bec** et **Valérie Marco**

Au 31 décembre dernier, ils étaient 651 pris en charge par le Département de l'Hérault. Derrière ces "ils", des Mineurs non accompagnés (MNA) qui ont fui leur pays, pour des raisons aussi diverses que variées et que l'État répartit sur le territoire. « Ce n'est pas le Département qui fait un appel à candidature ou un appel à l'accueil d'un MNA, rappelle Kléber Messakida. C'est une répartition qui est faite au plan national, au prorata de la population de moins de 25 ans dans chaque département.

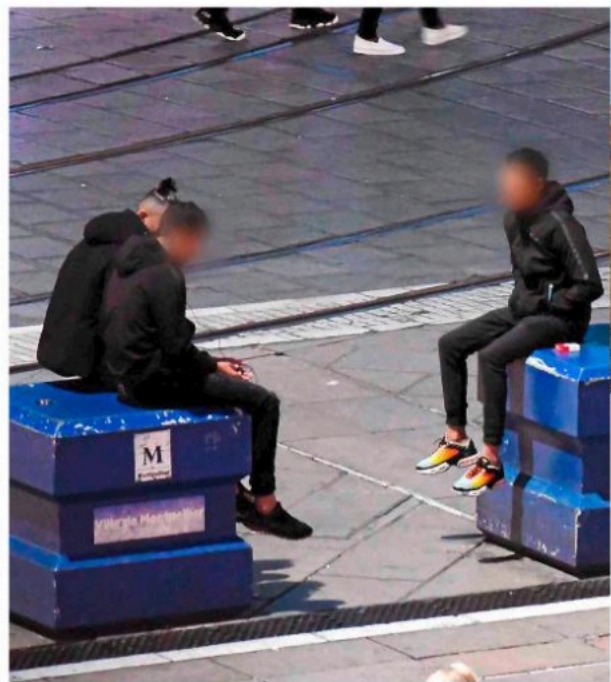
Quand c'est une ordonnance du juge qui me confie le MNA, je suis dans un État de droit, je ne peux pas refuser. » Le département de l'Hérault est ainsi tenu à accueillir 1,75 % des MNA arrivés en France.

Une obligation de prise en charge

Au regard de la loi, toute personne se déclarant MNA à son arrivée sur le territoire doit être prise en charge. Ces dernières années ont vu un nombre croissant de ces jeunes étrangers sur le sol

français. « Ils sont le résultat d'une migration que ni l'Europe, ni la France n'anticipent : peu d'entre eux arrivent de territoire en guerre. Ils viennent de pays d'Afrique subsaharienne, parfois de Géorgie ou d'Albanie où certains d'entre eux étaient des enfants des rues », analyse-t-on au conseil départemental.

La prise en charge a dû s'organiser et s'intensifier. « Depuis 2019, des agents de la collectivité accueillent les nouveaux arrivants MNA à l'hôtel du Département », explique l'institution. Celle-ci doit déterminer la minorité de ces jeunes, via une évaluation effectuée par l'association Avitarelle qui explore le parcours géographique et personnel du jeune : « A ce jour, le Département refuse le statut de mineur à 60 % des demandeurs. Tout rapport est transmis au Parquet, y compris lorsqu'il y a un doute sur la minorité. Mais le Département n'a pas de pouvoir de Police ou d'investigation », rappelle Kléber Messakida.



Face à une prise en charge obligatoire, comment gérer au quotidien ces jeunes toujours plus nombreux. ARCHIVES

Vers une loi sur la prise en charge ?

PROJECTION La sentence a été émise par Adrien Taquet : « Nous allons inscrire dans la loi l'interdiction du placement des enfants dans les hôtels. » Le secrétaire d'État faisait ainsi référence à tous les mineurs confiés à l'Aide à l'enfance et qui devront, d'ici 2022, suivant le projet de loi qui pourrait être voté cette année, être hébergés dans d'autres structures d'accueil. Le Département de l'Hérault ne se déclare pas « inquiet » de ce texte de loi qu'il « appliquera comme il se doit ». Depuis 2017, le Département a créé 186 places d'accueil supplémentaires. 65 places s'ajouteront d'ici la fin de l'année pour « répondre aux urgences, aux besoins spécifiques de certains jeunes, aux ruptures de placements », précise le conseil départemental.

Reste la question du logement pour ceux considérés comme mineurs : « En fonction du jeune, son âge et sa fragilité, comme pour les autres enfants confiés au Département, les MNA sont accueillis en MECS (maisons d'enfants à caractère social, NDLR), dans des lieux de vie et d'accueil, chez un assistant familial, en Foyers de jeunes travailleurs. L'hôtel est le dernier recours pour des MNA nouvellement arrivés. » Une dernière solution qui pourrait bien-

tôt n'être plus faisable (lire ci-contre) ce que partage le maire de Montpellier Michaël Delafosse : « Je l'ai dit, ces enfants n'ont pas vocation à être mis sans surveillance dans des hôtels. Créer un encadrement éducatif et d'insertion est nécessaire. Et ça marche. » Un projet de ce type va voir le jour à la Blanquette, non sans heurts (lire par ailleurs).

Au 31 décembre toujours, 101 Mineurs non accompagnés étaient hébergés dans des hôtels.

Car il est parfois peu simple de trouver une entente avec les municipalités. À Palavas, Pézenas, où des centres ont été ouverts, les récriminations des débuts se sont dissipées face à la réalité d'un quotidien inchangé. Mais accueillir dans sa ville des MNA reste impopulaire pour beaucoup. Un appel à projets lancé par le Département pour l'accueil de 100 jeunes sur deux sites à l'est et à l'ouest de l'Hérault est toujours en cours jusqu'à fin mars.